



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N° 03/2013 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'ASPAIRE**

du mercredi 25 septembre 2013, à 18 h 30, à Rolle, salle du Conseil communal

M. Pierre-François Charmillot, Président, ouvre la séance et remercie la commune de Rolle de nous recevoir dans sa salle du château.

1. Appel

34 délégués et suppléants (12 fixes et 22 variables) sur 36 sont présents.

Se sont excusés :

Délégués fixes : M. Samuel Dufour (remplacé par M. Pierre Jaccard)

Délégués variables : Mme Viviane Subri (Mme Isabelle d'Hont, suppléante, est également excusée)
Mme Pascale Vollenweider (remplacée par M. Yves Guisolan dès son assermentation)

M. Jean-Daniel Dreifuss, arrivé en cours de séance, sera assermenté le 27.11.2013

Mme Hortense Kiss, membre du CODIR, est également excusée.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2013

Ce compte rendu n'amenant aucune remarque ou modification, il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

4. Assermentation de délégués suppléants du Conseil intercommunal

M. le Président procède à l'assermentation de MM. René-Philippe Charton et Yves Guisolan, délégués variables suppléants de Rolle.

5. Communications du Président

- Informe du déménagement du secrétariat de l'ASPAIRE à la rue du Temple 7b à Rolle.
- L'augmentation du plafond d'endettement va provoquer une révision des statuts de l'ASPAIRE. A cette occasion, l'augmentation du nombre de membres du CODIR, soit un par commune partenaire, pourrait être pris en considération. Un préavis sera présenté lors d'une prochaine assemblée.
- Concernant la construction du collège de Gilly, les opposants iront jusqu'au Tribunal administratif, ce qui fait que la mise à disposition des locaux pour les élèves sera reportée en 2015 dans le meilleur des cas.
- Le permis de construire pour le futur collège du Martinet a été attribué, seuls les aménagements extérieurs sont à revoir. Le chantier pourrait être terminé pour la rentrée 2015.
- Annonce la prochaine séance du bureau au jeudi 31 octobre à 07 h 30, à Mont-sur-Rolle, et la prochaine réunion du Conseil intercommunal le mercredi 27 novembre, à 18 h 30 à Gilly.
 - Suite à cette annonce, M. Cédric Echenard informe d'une séance du SIDERE à cette même date et souhaite qu'à l'avenir les associations intercommunales se concertent pour fixer les séances et éviter des collisions de dates.
- Donne lecture de la lettre de démission du secrétaire soussigné avec effet au 31 décembre 2013. Les démarches pour son remplacement seront traitées avec le CODIR.

6. Communications du CODIR

M. François Roch annonce une opposition au projet de Gilly émanant de voisins, ce qui va reporter l'ouverture des classes en 2015. Le projet PPA, comme l'impose le règlement de la commune de Gilly, a été mis à l'enquête en parallèle avec celui des bâtiments. L'opposition formulée est principalement axée sur le projet PPA. Le CODIR et la Municipalité de Gilly travaillent de concert pour essayer de lever cette opposition.

Le CODIR maintient sa volonté de construire ce collège à Gilly, malgré que les opposants remettent en question le choix du site pour y installer une école. Dans l'attente, des conteneurs seront installés pour accueillir quatre classes.

Le CODIR a été contraint d'engager un avocat conseil.

Suite à ces communications, plusieurs délégués s'expriment sur l'avenir des diverses réalisations scolaires prévues dans la région. M. le Président Charmillot prie ces intervenants de reporter cette discussion au dernier point de l'ordre du jour.

7. Augmentation du plafond d'endettement de notre Association, préavis N° 05-2013 du CODIR et rapport de la Commission gestion-finances.

M. Hubert Monnard donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

Mme Sandra Gordon, Présidente, lit les conclusions du rapport de la Commission gestion-finances, qui sont identiques à celles du préavis.

Mme Joëlle Sala Ramu donne lecture d'un amendement déposé par la Municipalité de Dully dont le contenu est le suivant :

Suite aux discussions lors de la séance à Luins du 17 juin 2013 concernant le préavis N° 05-2013 du comité de direction concernant l'augmentation du plafond d'endettement de l'Aspaire, la Municipalité de Dully, dans sa séance du 23 septembre 2013, dépose un amendement à celui-ci. Elle propose la modification suivante sous le point « Le financement », paragraphe 2 :

Le nouveau calcul est basé sur le nombre d'habitants au 31 décembre de chaque année selon le décompte officiel du SCRIS. Ainsi, pour le calcul du budget 2015, il sera tenu compte du nombre d'habitants au 31 décembre 2013, et ainsi de suite. Afin de ne pas trop pénaliser les communes avec une valeur du point d'impôt moins élevé et ne pas trop charger les autres, il est prévu un coefficient de correction de un pour deux. Ainsi, les communes dont la correction théorique du point d'impôt devrait être de X pour financer ces investissements, seront aidées par celles, plus aisées, mais jusqu'à concurrence de la moitié de ce coefficient de X (X:2). **La moyenne sera calculée à partir de 2011 sur 3 ans.** Par exemple, si les communes les plus touchées devaient augmenter leurs impôts de 4 points, les mieux loties devraient payer un minimum d'augmentation de 2 points d'impôts. Au gré des investissements et de l'évolution des taux d'intérêt, ces chiffres seront appelés à évoluer et seront fixés par l'Assemblée Intercommunale lors de l'adoption des budgets, mais en tenant toujours compte de ce coefficient de correction.

M. Hubert Monnard relève que cet amendement convient parfaitement au CODIR et clarifie la situation. Ce sujet avait été abordé précédemment lors de la présentation du mode de financement aux communes partenaires.

Mme Chantal Maurer demande de préciser que le calcul sur trois ans soit chaque fois reporté d'une année afin de respecter cette règle des trois dernières années.

M. Luc Pellet propose de mentionner que le calcul se fait sur les trois dernières années, la première fois à compter de 2011.

M. Michel Hentsch demande de préciser que ce soit la moyenne de la valeur du point d'impôt des trois dernières années qui soit prise en compte.

M. Michel Melly questionne M. Hubert Monnard sur le financement par les communes d'Essertines-sur-Rolle et St-Oyens, vu que seuls les élèves du secondaire sont concernés.

M. le Président du CODIR répond que pour ces deux communes, il est tenu compte du pourcentage du point d'impôt correspondant au pourcentage des élèves dépendants de l'ASPAIRE.

M. le Président propose de lever la séance quelques minutes afin de rédiger le texte en tenant compte des diverses remarques.

La modification de l'amendement de la Municipalité de Dully est formulé comme suit :

« Pour l'établissement du budget 2014, la moyenne de la valeur du point d'impôt sera calculée sur les comptes des années 2011 et 2012. Pour le budget 2015, on prendra en plus les chiffres de 2013. Pour 2016, il sera tenu compte des chiffres des années 2012, 2013 et 2014 et ainsi de suite jusqu'à extinction de la dette. »

Après vote, l'amendement est accepté à l'unanimité

M. Hubert Monnard commente le mode de calcul de la clé de répartition qui a été transmise aux délégués avec le préavis.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. De fixer le plafond d'endettement de l'ASPAIRE à frs. 60'000'000.-
2. D'accepter le financement de ce montant par un calcul basé sur le nombre d'habitants, calcul corrigé et nuancé par un coefficient X/2X d'augmentation du taux théorique d'impôt des communes membres.
3. D'accepter, dans les comptes de ces prochaines années, la séparation des frais d'exploitation de ceux de financement des constructions selon le programme cité dans ce préavis et ceci jusqu'à extinction de nos dettes liées à ces constructions

8. Divers et propositions individuelles

Mme Sophie Colomer Widmer relève qu'il était notoire que le projet de Gilly allait soulever des oppositions et que les riverains iraient jusqu'au bout. Elle trouve illusoire que la construction soit disponible en 2015. Il y a lieu de trouver d'autres pistes et de penser aux élèves. La solution des conteneurs va engendrer des déplacements inutiles et des frais considérables.

M. Hubert Monnard est satisfait du vote unanime de l'augmentation du plafond d'endettement, ce qui prouve que la région entière est consciente du manque d'infrastructures à disposition des écoliers. Bien que l'ouverture du collège de Gilly ne puisse être garantie pour l'instant, le bâtiment du Martinet D sera construit et dix classes seront ouvertes pour la rentrée 2015.

M. le Président Charmillot précise qu'il faut tenir compte du délai référendaire dont la loi a changé au 1er juillet 2013.

M. Michel Hentsch, au nom de la Municipalité de St-Oyens, remercie les communes partenaires de l'ASPAIRE pour le vote unanime et se réjouit de la solidarité qui règne entre ces communes.

Mme Anne Guisolan demande ce qu'il en est du bâtiment E du Martinet, notamment de la cantine.

Mme Joséphine Byrne Garelli informe que le préavis concernant cette construction a été déposé devant le Conseil communal de Rolle. La commission a décidé d'attendre que l'ASPAIRE prenne ce bâtiment en charge au terme de sa construction en 2015. Le projet est reporté. Suite à un questionnaire transmis aux parents, un groupe de travail étudie les moyens à mettre en place pour l'accueil des enfants. Il y a lieu de connaître le nombre de personnes intéressées.

M. Hubert Monnard précise que la décision de ce soir est une étape d'un processus important qui doit être validé par le Conseil d'Etat. Ensuite, les législatifs communaux devront confirmer la modification des statuts de l'ASPAIRE. En vertu d'une nouvelle législation en vigueur depuis le 1er septembre 2013, les communes devront cautionner leur part des investissements futurs. Il est souhaitable que toutes ces décisions soient entérinées cette année encore afin de procéder à des emprunts dès 2014.

Mme Anne-Laure Berger demande quels élèves seront enclassés dans les conteneurs de Gilly et souhaite que l'on prête attention aux cours spéciaux qui ne pourront être dispensés sur ce site afin d'éviter des déplacements trop fréquents.

M. Hubert Monnard explique que la législation impose la répartition des élèves du secondaire sur un seul site et que les bâtiments A-B-C du Martinet seront réservés à cet effet. Les 7e et 8e HARMOS seront enclassés sur trois sites, soit Gilly (pour la région Ouest), Perroy et le Martinet D.

M. Denys Jaquet est conscient des problèmes soulevés par Mme Berger et informe que des dispositions seront prises afin d'éviter au maximum les déplacements d'élèves. Il n'est pas possible de dispenser toutes les activités particulières dans les salles de Rolle vu le manque de disponibilités. Il espère que l'on profite des infrastructures de chantier pour ériger en même temps les bâtiments D et E du Martinet.

M. Christian Hochstrasser s'étonne que l'on n'ait pas réagi plus tôt pour construire des écoles, vu l'augmentation de la population dans notre région. Il ne faisait malheureusement pas partie de l'ancienne législature, mais la prise de conscience est arrivée un petit peu tard. Il souhaite connaître le nombre d'élèves qui seront logés dans les conteneurs provisoires.

En réponse à ces remarques, Mme Byrne Garelli fait la genèse du projet du Martinet et explique les événements qui ont retardé ces constructions. L'harmonisation des programmes scolaires au niveau fédéral a également eu des répercussions sur la situation actuelle.

M. Denys Jaquet reconnaît les carences dans le programme des constructions scolaires, mais souligne que la situation n'est pas propre à notre région. Tout est mis en oeuvre pour adapter la région aux besoins et il s'agit de faire preuve d'un peu de patience.

Mme Anne Guisolan demande si les parents seront informés du report de l'école de Gilly, qui aura une incidence notamment sur l'organisation et le bénévolat pour l'accueil et les repas des enfants.

M. Hubert Monnard rassure que les parents seront avisés en temps utile des infrastructures provisoires disponibles sur le site de Gilly.

Mme Catherine Safi, porte-parole de plusieurs parents, aborde les sujets suivants :

- Existe-t-il un contrôle des présences lors des devoirs surveillés ?
- Qui en est responsable, l'ASPAIRE ou la Direction des écoles ?
 - M. Hubert Monnard répond quant aux responsabilités de chacun dans cette organisation et M. Denys Jaquet précise que le contrôle des présences aux devoirs surveillés sera disponible à terme sur le site internet de l'ASPAIRE. Dans l'attente, le responsable inscrit les absences sur le carnet de l'élève.
- Le Sésame et les possibilités données aux enfants de surfer sur internet.
- Y a-t-il un contrôle des présences à Sésame ?
 - Mme Marlyse Dentan, par ailleurs Présidente du Comité du Sésame, répond que les ordinateurs ne sont pas connectés à Internet. Certains jeux et programmes de graphisme sont sélectionnés par les animateurs. L'entrée au centre est libre, mais les occupations sont contrôlées par les responsables.

M. le Président du CODIR présente Mme Claire-Lise Jorand, nouvelle secrétaire administrative de l'ASPAIRE.

Mme Joséphine Byrne Garelli fait l'état de situation des travaux de réfection du Martinet et relève la qualité du travail fourni par les entreprises et leurs collaborateurs dans des conditions assez difficiles.

M. Jean-Noël Goël remercie les délégués pour la prise de décision relative au plafond d'endettement. Il convie les participants à la collation servie à la Salle des chevaliers.

M. le Président Charmillot remercie M. le Syndic de Rolle pour cette invitation.

La séance est levée à 20 h 00.

Pour le Bureau :

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-François Charmillot

Jean-Michel Dumartheray